

N° : DE/46/8.5/13.06.2022-5

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	6
Présents	38	Absents non représentés :	3
VOTANTS			44

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Verdeaux à Bédarrides, le 13 juin 2022, après convocation légale reçue le 07 juin 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Joël SERAFINI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

M. Fulgencio BERNAL (pouvoir donné à M. Gérôme VIAU), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA).

Étaient Absents non représentés :

Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Serge SOLER.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Transfert de la compétence Politique de la Ville

Madame Emmanuelle ROCA, Conseillère Communautaire, rappelle à l'assemblée que conformément à nos statuts, la communauté d'agglomération exerce en lieu et place la compétence « Politique de la Ville ».

Cette compétence gère notamment, les contrats de ville de Monteux et Sorgues

Les communes de Monteux et Sorgues ont délibéré pour le transfert de la gestion des contrats de ville respectivement en avril et mai 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LES SORGUES DU COMTAT

Vu la délibération de la ville de Monteux,

Vu la délibération de la ville de Sorgues

Vu l'avis favorable de la CLECT en date du 30 mai 2022,

Le Conseil communautaire,

Madame Emmanuelle ROCA, Conseillère Communautaire entendue,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND EN CHARGE l'ensemble du matériel et personnel nécessaire à l'exercice de cette compétence au 1^{er} juillet 2022

AUTORISE le Président à signer les procès-verbaux de transfert

AUTORISE le Président à signer des arrêtés de transfert et des conventions de mise à disposition dans le cadre de ce transfert

PRÉCISE que l'ensemble des contrats souscrits dans la cadre de cette compétence seront repris de plein droit par la CASC et feront l'objet d'un avenant de transfert,

PRÉCISE que le coût annuel de cette compétence s'élève en moyenne à 55.000 € pour Sorgues, et 5 636 € pour Monteux

PRÉCISE que ce coût sera déduit de l'attribution de compensation en 2023, et pour moitié en 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme.

Le Président,



Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
Les Sorgues du Comtat**

